



PROTCOLE SANITAIRE

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE AUX PARTICULIERS ET DE LA MISE À DISPOSITION AUX ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Au regard du contexte sanitaire, la commune de Ussy-sur-Marne organise la reprise des activités associatives et la location de la salle communale pour les particuliers. Ainsi, elle a déterminé des règles d'usage des locaux. Cette démarche est guidée par le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

Il est demandé au responsable organisateur de s'engager impérativement à faire respecter les consignes sanitaires, les communiquer et s'assurer de leur application.

1- PRÉSENTATION D'UN PASSE SANITAIRE :

Le responsable organisateur s'engage à demander impérativement la présentation du passe sanitaire :

- Depuis le 09 août 2021, est désormais subordonné à la présentation du passe sanitaire, l'accès pour tout participant de plus de 18 ans à l'ensemble des établissements recevant du public (ERP relevant du secteur des loisirs) et notamment les salles polyvalentes.
- À compter du 30 septembre 2021, le passe sanitaire sera obligatoire pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans.

Nous vous invitons à télécharger l'application « TOUS ANTI COVID VERIF » (Google Play, l'App Store)

2 - CAPACITÉ D'ACCUEIL :

Afin de faire respecter la distanciation physique, la capacité d'accueil dans la salle est limitée à 150 personnes.

3 - DISTANCIATION PHYSIQUE :

Le responsable organisateur s'engage à faire respecter :

- les mesures de distanciation de 1 mètre entre chaque participant,
- les gestes barrières,
- le port du masque pour les déplacements dans la salle.

4 - NETTOYAGE :

Le responsable organisateur s'engage à :

- Désinfecter avec un produit adapté (non fourni par la Mairie) les surfaces de contact (chaises, tables, poignées de porte, toilettes, robinetteries...)
- Fournir un flacon de gel hydro alcoolique qui devra être mis à disposition des participants.

Les consignes spécifiques aux lieux et aux prestataires s'appliquent dans l'établissement pour toutes les personnes présentes lors de la réception : organisateurs, invités, employés.

Le Maire,
Pierre HORRIS



2, rue de Changis – 77260 Ussy-sur-Marne
Tél : 01.60.22.13.17 – Fax : 01.60.22.71.96

E-mail : mairie.ussy-sur-marne@laposte.net - Site internet : www.ussy-sur-marne.fr

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE

Monsieur :

Et/ou

Madame :

Domicilié(es)

Référent(s) COVID et Responsable(s) organisateur(s)

durant l'occupation des locaux du ___ / ___ / 202__ **au** ___ / ___ / 202__

s'engage(nt) à mettre en place et faire respecter les règles relatives au respect :

- du contrôle des passes sanitaires,
- de la capacité d'accueil en salle,
- des gestes barrières et des mesures de distanciation physique,
- du nettoyage spécifique des locaux

Fait le : _____

Reporter la mention « lu et approuvé »

Signature(s) :

La Mairie d'Ussy-sur-Marne décline toute responsabilité en cas de non-respect du protocole sanitaire énoncé ci-dessus et faisant l'objet d'une campagne d'affichage dans les locaux.